

## REUNION du 5 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Moulherne, régulièrement convoqué le 29 avril 2014 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame ROBIN a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – BOURDIN – HERVE – SENO – POIRIER – BAUGE – DOUAIRE – ROBIN – HUGUET – OLIVIER – LE NUD

Excusés : GAINON – HUART

-----

### **1. MISE EN ŒUVRE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il convient de nommer un responsable pour les commissions communales qui ont été créées :

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** : LOUVET ;
- **FINANCES** : BOURDIN ;
- **PERSONNEL** : MIGNOT ;
- **VOIRIE – ACCESSIBILITE** : HERVE ;
- **BATIMENTS PUBLICS – PATRIMOINE** : BAUGE ;
- **CULTURE – SPORTS – LOISIRS – FETES** : CANTIN ;
- **AMENAGEMENT – URBANISME** : ROBIN ;
- **ECOLE – CANTINE – GARDERIE** : POIRIER ;
- **COMMUNICATION – BULLETIN MUNICIPAL – SITE INTERNET** : DOUAIRE ;
- **TOURISME – FLEURISSEMENT – ESPACES VERTS** : HUGUET ;

### **2. DESIGNATION DE DELEGUES POUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire précise que les commissions intercommunales vont se mettre en place et qu'elles sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux. Pour chaque commission, il est proposé de présenter au moins deux personnes :

- **FINANCES** : LOUVET, MIGNOT ;
- **ECONOMIE** : BOURDIN, MIGNOT, BAUGE ;
  - **S/c AGRICULTURE** : BOURDIN, BAUGE ;
- **FAMILLE** : POIRIER, SENO, GAINON ;
- **URBANISME ET SANTE** : HERVE, ROBIN, DOUAIRE ;
- **ENVIRONNEMENT ET SANTE** : CANTIN, HUGUET, LE NUD ;
- **COMMUNICATION** : MIGNOT, OLIVIER ;
- **EQUIPEMENT** : LOUVET, CANTIN, HUGUET ;
- **TOURISME** : POIRIER, SENO, OLIVIER ;

### **3. 2014 – 9 CONVENTION DE GESTION DES PAYES AVEC LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire précise que les fiches de paye et indemnités des agents et élus de la commune sont préparés par le centre de gestion, sous couvert d'une convention, à raison de 4,5 euros par bulletin émis. Cette dernière étant arrivée à échéance, il est proposé de la renouveler, sachant qu'il est possible de la résilier, avec un préavis de 1an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec le centre de gestion pour la durée du mandat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ;

#### 4. 2014 – 10 GROUPEMENT DE COMMANDES VOIRIE

Considérant que les communes du territoire de la Communauté de Communes Loire-Longué souhaitent créer un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux d'investissement de la voirie pour l'année 2014,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 8 du chapitre III du titre II de la 1ère partie, relatif à la coordination et au groupement de commandes,

Vu le projet de convention de groupement de commandes présenté et annexé à la présente,

##### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** son adhésion au groupement de commandes « investissement voirie 2014 » ;
- **APPROUVE** la convention, annexée à la présente, définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **ARRETE** le programme de travaux suivant : VC 15 pour 314 ml,
- **DESIGNE** Paul HERVE comme représentant titulaire et Stéphane CANTIN en qualité de représentant suppléant siégeant à la Commission de travaux du groupement dont la Commune de Vernantes est désignée coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision ;

#### 5. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que celui-ci doit statuer sur la mise en place de la commission communale des impôts directs, composée du Maire et de 6 commissaires et nommée pour la durée du mandat.

Les commissaires sont retenus parmi une liste de 24 noms que doit fournir le Conseil municipal, selon certaines conditions pour que l'ensemble de la population soit bien représentée. Sur ces 24 noms (12 titulaires, 12 suppléants), 6 de chaque seront désignés par le directeur départemental des Finances publiques. A défaut, les commissaires seront désignés d'office, après mise en demeure.

#### 6. 2014 – 11 AGENCE POSTALE COMMUNALE

Afin de palier à l'absence de l'agent (Sandrine FERRAND) de l'agence postale communale pendant ces congés (6 semaines), il est souhaité de ne pas fermer l'agence pendant tous les congés. Ainsi, il est proposé d'augmenter les heures de Géraldine LAMBERT, afin d'assurer ce remplacement. Pour ce faire, les agents devront donc s'arranger pour poser certains congés annuels, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

##### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de procéder au remplacement de l'agent communal de la Poste pendant certains congés ;
- **D'AUGMENTER** les heures de Géraldine LAMBERT. Pour ce faire, il convient de modifier la fiche de poste et de solliciter le CTP (comité technique paritaire) du centre de gestion pour avis, avant mise en œuvre ;

#### 7. PROJET DE MAISON DE SANTE

Dans un souci de générer une économie stable, de créer des emplois et de maintenir les commerces, Monsieur le Maire rappelle qu'un des projets du mandant est la réflexion sur la création d'une maison de santé. Monsieur BOURDIN évoque ainsi ce sujet en précisant que le choix d'une maison de santé se justifie, surtout en milieu rural, vu notamment le manque de lits et le besoin grandissant pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ex : pour un lit « Alzheimer, 2 emplois sont créés). Devant ce constat médical et social, il faudrait doubler les structures dans les prochaines années.

Pour ce faire, un appui politique fort est indispensable, aussi le Conseil municipal souhaite porter ce projet devant les instances décideuses, à savoir la communauté de communes Loire-Longué, le Grand Saumur, l'agence régional de santé (ARS).

## 8. 2014 – 12 VENTE DE BIENS

Considérant le stock de têtes d'aqueducs présent aux ateliers, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer pour en vendre une partie et faire ainsi de la place utile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de vendre chaque tête d'aqueduc pour la somme de 60 euros (TTC) ;

## 9. 2014 – 13 DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de 2 biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

**VU** le code de l'urbanisme,

**VU** le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

**Considérant** ces biens,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants : 16, rue du val - 24, résidence Catherine de Médicis ;

## 10. 2014 – 14 FEU D'ARTIFICE

- Monsieur le Maire souhaite évoquer le sujet du tir du feu d'artifice pour fixer la date et valider le devis.
- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**
- **DECIDE** de réaliser le tir de feu d'artifice le samedi 12 juillet 2014 ;
- **APPROUVE** le devis présenté à raison de 4.490,00 euros TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et à faire le nécessaire pour assurer la bonne tenue du spectacle ;

## 11. ELECTIONS EUROPEENNES

Afin de préparer les élections européennes, comme le prévoit le code électoral, les membres du conseil municipal sont invités à émettre leurs vœux pour constituer la permanence du bureau de vote. Ce dernier est ainsi constitué : LOUVET, ROBIN (8h00 – 10h30) ; HUGUET, BAUGE (10h30 – 13h00) ; LE NUD, GAIGNON (13h00 – 15h30) ; MIGNOT, DOUAIRE (15h30 – 18h00).

A la clôture du scrutin, le bureau doit rester présent pour signer le PV des élections.

## 12. 2014 – 15 TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil général sollicite la commune pour savoir quelles modalités financières seront mises en place pour l'année scolaire 2013/2014.

Considérant les éléments présentés par le Conseil général,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE** de participer financièrement pour l'année scolaire 2014/2015 aux transports scolaires pour tous les élèves concernés (subventionné et subventionné partiellement) ;
- **OPTE** pour un financement forfaitaire de la manière suivante : la commune prend en charge la différence entre les tarifs subventionnés (135 / 370 euros) et la participation familiale (66.12 euros), telle que précisé dans l'annexe ;

### 13. 2014 – 16 PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire précise que 8 personnes de Mouliherne (+ des occasionnels) utilisent ce service de portage à domicile, lequel est assuré par le CCAS de LONGUE. Afin d'assurer la pérennité de ce service, il est demandé une participation financière de 750 euros.

Considérant ces éléments,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de participer financièrement pour la somme de 750 euros afin d'assurer la pérennité du service de portage à domicile ;
- **DESIGNE** Me GIGNON comme correspondante locale ;

### 14. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Aménagement de la rue de Touraine** : il est précisé au Conseil municipal que, suite aux négociations, le rapport d'analyse des offres indique que l'entreprise COLAS reste la mieux-disante, aux regards des critères indiqués dans le marché public. Le prix retenu étant de 110.000 euros H.T. En outre, la commission technique du Conseil général statuera sur le dossier le 12 mai prochain, suite à quoi une réunion sera organisée pour envisager le planning des travaux (16 mai, à 15h00). Et, afin de pouvoir bénéficier de la subvention départementale (passage en commission permanente de juin), elle devra faire l'objet d'une convention à valider par le Conseil municipal. Et dans le cas où les travaux démarrent avant, le Maire devra faire une demande écrite pour démarrer les travaux par anticipation ;
- **Chemins de randonnée** : il est signalé un arbre tombé sur le chemin de randonnées, sur les bords de la Riverolle. Après vérification, s'agissant d'un arbre « privé », la personne concernée a déjà été contactée pour faire le nécessaire) ;
- **Fauchage** : certains administrés se demandent quand le fauchage des bernes sera réalisé. Monsieur CANTIN indique que le planning est programmé, avec comme priorité la visibilité dans les carrefours et les virages ;
- **Commission Personnel** : pour le remplacement de Chantal TOSOLINI, il est proposé de revoir entièrement la fiche de poste et le planning actuel ; Pour le départ de Alain COUET, il est proposé de réaliser une fiche de poste (permis ?, maniement d'engins agricoles), avec comme profil un chef d'équipe, lequel devra élaborer un planning annuel. Concernant le profil pompier (attention, pas obligatoire), il est souhaité une rencontre avec le SDIS. Un débat s'engage ensuite sur la date d'arrivée souhaitée du candidat (juillet pour les uns, octobre pour les autres), considérant la taille de la commune et des chemins (70km). Il est demandé aussi l'intérêt d'avoir les 2 agents absents le vendredi après-midi. Monsieur MIGNOT termine en disant que l'annonce sera passé rapidement et que la fiche de poste sera présentée au prochain conseil ; Pour l'ensemble du personnel, un règlement sera proposé avant la fin de l'année ;
- **Commission Ecole / Garderie / Cantine** : un rdv est prévu avec la directrice de l'Ecole pour évoquer les rythmes scolaires. Un contact a été pris avec M. Callet (propriétaire des anciens frigos), lequel a indiqué éventuellement être vendeur de son bien (estimation à faire) : il est proposé de le visiter dans un premier temps, afin de voir quel serait son potentiel, vu sa proximité avec l'Ecole et le stade (il est rappelé que les enfants ne bénéficient d'aucun bâtiment couvert pour assurer des activités extérieures) ; Des rdv sont en cours pour finaliser les devis pour le four de la cantine ;
- **SIAEP** : Monsieur BOURDIN indique avoir été nommé secrétaire du Syndicat ;
- **Coiffeuse** : Monsieur MIGNOT rappelle qu'il avait été promis à la coiffeuse d'améliorer son local (simple vitrage, isolation non réalisée dans l'arrière...) ;
- **Haut Lathan** : Monsieur POIRIER a été élu Vice-président du Syndicat ;
- **Cérémonie du 8 mai** : le rdv est fixé devant le monument aux morts, à 9h30 ;
- **Salle des Fêtes** : les travaux ont démarré ;
- **Commission Fleurissement** : le thème de la coupe du Monde et la couleur rouge ont été retenus pour 2014. Une visite de l'ensemble des massifs sera organisée ;
- Il est demandé de réaliser un rétro planning des projets à court et long terme ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 23h00...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
<del>GAIGNON</del>	SENO	POIRIER	<del>HUART</del>	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD